

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de désabonnement doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, un mois avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, Libraires à Montréal
M. J. A. Langis, libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
Et PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : La loi sur l'enseignement primaire obligatoire en France, par laquelle on exclut Dieu de l'enseignement; réponse de Son Eminence le cardinal archevêque de Paris, aux consultations qui lui ont été adressées par les religieux et les religieuses dirigeant les écoles publiques dans son diocèse; résistance passive des catholiques de France contre cette loi.—La question du chemin fer du Lac St-Jean à la Chambre des Communes à Ottawa.—Noms des élèves du Collège de Ste-Anne qui ont été les premiers dans le cours du mois d'avril dernier.

Causerie Agricole : Le jardin de la ferme (Suite).—Culture du chou.

Sujets divers : Rapport de M. B. Lippens au Commissaire de l'Agriculture, à l'occasion de ses conférences agricoles.—Cercle agricole de Normandin, Lac St-Jean.—Détails concernant la mission de St-Benoit-du-Lac-Noir, dans le comté de l'Islet.

Choses et autres : Conférence agricole donnée dimanche prochain par M. B. Lippens, à St-Alexandre de Kamouraska.—Cercles agricoles de l'Islet et l'Ancienne-Lorette.—Circulaire du Département de l'Agriculture de la Province de Québec, sur la manière d'employer le "Goumon biphosphaté."

Recettes : Nettoyage des chaussures en caoutchouc.—Nettoyage des couvertures de laine.

A nos abonnés.—Nous avons commencé il y a 7 semaines, à expédier par la poste des comptes pour abonnement à la *Gazette des Campagnes*: c'est ce que nous n'avions pas fait depuis la mois de mars 1879. Cette semaine quelques-uns de nos abonnés vous ont reproché de ne pas leur envoyer leur compte d'abonnement chaque année, et avec raison. Cependant on croira que faire près de deux mille comptes n'est pas la besogne de quelques jours seulement, et que la chose nous est difficile quand nous avons à la fois à nous occuper de l'imprimerie et de la rédaction de la *Gazette des Campagnes*. Nous nous proposons de le faire à l'avenir. Quand nous avons expédié des comptes en mars 1879, plusieurs de nos abonnés nous ont demandé du délai, et la plupart de ceux-là ne nous ont pas envoyé ce qu'ils nous avaient promis. Nous avons besoin de ce qui nous est dû et nous entretenons l'espoir que l'on tiendra à honneur de nous payer une dette aussi légitime.

Nous invitons nos abonnés d'avoir à enregistrer leurs lettres contenant de l'argent, pour plus de sûreté. Un reçu sera expédié dans le premier numéro de la *Gazette* publié après la réception de telles lettres d'envoi d'argent.

REVUE DE LA SEMAINE

La loi sur l'enseignement primaire obligatoire en France qui exclut Dieu de l'enseignement.—De nombreuses protestations se font déjà contre cette loi promulguée le 19 mars dernier.

Voici la remarquable et savante réponse de S. Em. le cardinal archevêque de Paris aux consultations qui lui ont été adressées par les religieux et les religieuses dirigeant les écoles publiques dans son diocèse :

Paris, le 8 avril, 1882.

Mes chers Frères et mes chères Sœurs,

"Le régime auquel une loi récente soumet l'enseignement public a fait naître dans vos esprits de légitimes préoccupations. Vous vous êtes demandé si les engagements de votre vocation vous permettaient de conserver le titre et les fonctions d'instituteurs publics dans les conditions nouvelles. Vous m'avez fait part de vos doutes à cet égard, et vous me priez de vous tracer une ligne de conduite pour le cas où vous seriez chargés des écoles communales dont vous avez encore la direction.

"Je m'explique sans peine vos perplexités. Au moment où l'enseignement religieux cesse de faire partie des programmes obligatoires de l'instruction primaire, où aucune part ne lui est faite dans la distribution du temps consacré aux classes, où, même en dehors des classes, il est interdit aux ministres de la religion de distribuer cet enseignement dans les édifices scolaires, on conçoit que des religieux se demandent s'ils peuvent rester instituteurs publics. Si, en effet, les dispositions que je viens de rappeler devaient vous rendre impossible toute participation à l'instruction religieuse de vos élèves, vous auriez raison de conclure qu'il n'y a plus de place pour vous dans les rangs de l'enseignement officiel.

"Quand vous avez quitté le monde, prononcé des vœux, donné à votre dévouement à la jeunesse le caractère d'un engagement sacré, c'est parce que la

formation des croyances et des habitudes chrétiennes dans le cœur des enfants était, à vos yeux, une partie essentielle de l'éducation. En cela vous étiez d'accord avec la raison, avec la nature de l'homme, avec la tradition de tous les âges, avec les leçons de l'expérience dans notre temps et dans notre pays. L'homme n'est pas homme seulement par esprit, il l'est aussi et surtout par le cœur; la culture morale est de toutes la plus nécessaire et cette culture est vaine, si les préceptes et les conseils que l'on donne ne trouvent pas en Dieu leur autorité et leur sanction. La morale sans Dieu est condamnée par la philosophie, car elle est une loi sans législateur; elle est condamnée par l'histoire, car on ne l'a jamais appliquée sans voir se relâcher aussitôt tous les liens des obligations humaines, sans assister au débordement des passions et au triomphe de l'égoïsme.

"D'ailleurs, le vœu des familles suffisait à vous tracer votre devoir. C'est parce que votre habit et votre profession vous désignaient comme les représentants autorisés de l'enseignement religieux, que tant de parents chrétiens vous ont préféré à d'autres maîtres honorables et dignes également de leur estime. En choisissant l'école congréganiste, ces pères et ces mères ont clairement exprimé leur volonté de voir la religion occuper la première place dans les leçons données à leurs enfants.

"Mais je ne puis croire que les règlements auxquels peuvent donner lieu les modifications introduites dans la législation, vous créent, en effet, cette situation étrange d'instituteurs religieux qui ne pourraient plus enseigner la religion. Si cet enseignement a cessé d'être obligatoire, on ne voit nulle part qu'il soit interdit. Votre liberté reste donc entière, dussiez-vous, pour l'exercer, vous imposer quelques fatigues nouvelles. Comment l'administration de l'instruction publique pourrait-elle s'étonner de vous voir remplir un devoir de votre vocation expressément formulé dans les statuts de vos diverses sociétés, quand ces statuts ont reçu à différentes époques l'approbation du gouvernement? Comment pourrait-elle trouver mauvais que vous invoquiez la lumière d'en haut en commençant votre tâche quotidienne, et que vous placiez sur vos murs les insignes sacrés que votre règle vous oblige à porter sur vos poitrines? Vos vœux vous obligent à donner l'instruction religieuse; vos statuts, qui mentionnent cette obligation, sont approuvés du pouvoir, et vous n'auriez pas le droit d'observer ces statuts et de pratiquer ces vœux! Il y aurait là une contradiction véritable, qu'il répugne de mettre au compte du législateur.

"J'estime donc que vous pouvez et devez conserver vos fonctions.

"Si mes prévisions étaient trompées, si quelqu'une des autorités préposées à l'enseignement public voulait vous interdire ce qui est pour vous un devoir d'état et le but supérieur de votre vie, vous devriez réclamer avec respect un droit qui ne me paraît pas contestable. C'est seulement au cas où ce droit serait définitivement méconnu, que vous devriez abandonner un ministère où, par vos connaissances et votre dévouement, par des méthodes éprouvées, par des succès éclatants, vous avez mérité l'estime et la reconnaissance du pays.

"Dieu veuille nous épargner ce malheur! À la fin du siècle dernier, on avait proclamé impudemment (ce sont les paroles du ministre Portalis) qu'il ne faut jamais parler de la religion dans l'école. Dix ans plus tard, la France, désabusée par les tristes résultats de cette tentative, appelait la religion au secours de la société et demandait qu'elle servît de base à l'éducation.

"Vous ferez tout ce qui dépend de vous, mes chers Frères et mes chers Sœurs, pour conserver à la jeunesse cette base essentielle de sa formation intellectuelle et morale. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, on vous rendait la tâche impossible dans les écoles publiques, vous la reprendriez avec un courage dans les écoles libres, qui vivent des sacrifices des fidèles et qui demeurent comme le meilleur espoir de régénération pour notre patrie.

"Je donnerai un peu plus tard aux parents de vos élèves et à tous les bons chrétiens de mon diocèse des instructions sur les devoirs qu'ils ont à remplir dans les circonstances présentes.

"Je vous bénis et vous renouvelle l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

"† J. Hipp. cardinal GUIBERT,
Archevêque de Paris."

Voici ce que nous lisons, sur cette importante question, dans les *Annales Catholiques*:

"Nous sommes heureux de dire que l'accord se fait de plus en plus entre les catholiques, et que partout se prépare la résistance passive qui s'appuie sur ce grand principe chrétien, qui a donné au monde la liberté de conscience: *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*. La loi du 28 mars est mauvaise et injuste: il est dans l'esprit de l'Eglise, comme nous l'avons déjà dit, non de l'accepter, encore moins de l'approuver, mais de la subir, tant qu'elle ne nous forcera pas de désobéir à Dieu, et c'est pourquoi l'on conseille d'en tirer tout le parti possible dans l'intérêt de la religion et de mettre les inspirateurs et les exécuteurs de la loi en demeure de montrer si les pères de famille pourront encore en conscience confier leurs enfants aux écoles nouvelles. Mais, comme il n'est pas trop probable que la franc-maçonnerie, maîtresse du pouvoir, en tirera au contraire toutes les conséquences funestes et impies qu'elle comporte, l'on doit se préparer sans retard à une résistance qui deviendra nécessaire.

"Son Em. le cardinal Guibert indique un premier moyen de résistance: la retraite des religieux et des religieuses, et nous croyons que cela implique également la retraite de tous les instituteurs chrétiens. Un second moyen sera le refus des parents d'envoyer leurs enfants aux écoles athées. Pour que ces moyens puissent être efficacement employés, il faudra se résigner à tous les sacrifices et surtout à de grands sacrifices d'argent. En effet, aux instituteurs qui se retirent, il faudra s'attacher à donner une position équivalente; aux enfants retirés des écoles publiques; il faudra pouvoir offrir des écoles libres; aux parents qui auraient à payer les amendes, à subir la prison édictées dans la loi, il faudra pouvoir assurer des secours et des indemnités. Pour cela, il faut de l'argent, beaucoup d'argent, de l'argent pour les maîtres, de l'argent pour les écoles qui devront être gratuites, autant que possible, afin de lutter contre les écoles

de l'Etat, de l'argent pour les pères de famille pauvres qui ne pourraient suffire aux amendes et dont l'emprisonnement deviendrait une cause de misère et de ruine pour leurs femmes et leurs enfants.

“ En France, on est naturellement courageux en face du danger; grâce à Dieu, on est généreux aussi, et ce n'est pas en présence de tout ce qui se fait pour les œuvres de charité qu'il serait permis de mettre en doute la générosité française; mais, il faut le dire, on est souvent moins disposé à sacrifier sa fortune que sa vie. L'argent est utile à tant de choses de nos jours: l'argent procure des loisirs, des jouissances, même innocentes, auxquelles on est accoutumé, des plaisirs auxquels on ne veut pas renoncer. On courra sur les champs de bataille, on exposera sa vie pour sauver celle de son semblable, et l'on n'aura pas la force de se priver de soirées, de bals, de théâtre, de luxe, d'une multitude d'inutilités qui ne font qu'annuler la vie sous prétexte de l'embellir. Eh bien! les ennemis de Dieu nous offrent une magnifique occasion de racheter le passé, de relever nos âmes et de sauver ainsi la patrie que nous aimons tant: sachons proportionner les sacrifices aux besoins, grossissons le budget de la charité, augmentons, dans l'intérêt du bien, ce budget jusqu'à ce qu'il atteigne, s'il le faut, les énormes proportions de ce budget du mal qui s'enfle tous les jours. Cette année même, le budget du ministère de l'instruction publique pour l'exercice 883, s'élève à plus de 116 millions de francs, ce qui, soit dit en passant, donne une singulière idée de l'instruction gratuite; est ce que le budget de l'enseignement catholique ne pourrait pas s'élever à une vingtaine ou une trentaine de millions? Il est certain qu'il se perd plus qu'en cela en France, en plaisirs frivoles, en théâtres, en fêtes, etc. Ne nous aveuglons pas; l'époque actuelle n'est pas un temps de paix, c'est un temps de lutte et de guerre; il s'agit de la vie ou de la mort morale de tout un peuple; ce n'est pas le temps des plaisirs, c'est le temps des sacrifices et des dévouements. ”

Le chemin de fer du Lac St-Jean.—Mardi dernier les députés de la province de Québec ont eu une entrevue avec le Conseil privé, à Ottawa, pour lui faire connaître leurs vues et leurs désirs au sujet de la nécessité d'une aide pour le chemin de fer du lac St-Jean. La députation était conduite par M. l'orateur Blanchet; étaient présents à l'entrevue: MM. Mongenais, Bourassa, Montplaisir, Vallée, Rouleau, Benoit, Dumont, Coursol, Rinfret, Malouin, Casgrain, Bourbeau, F. X. Cimon, E. Cimon, Beauchesne, Méhot, Landry, Coupal, Houde, Fiset, Bolduc, Amyot, Vanasse, Rouleau, Grandbois, Béchard, Désaulniers, TOLLIER, Bergeron, M. Routhier, représentant le comté de Prescott, et M. le sénateur Guévremont.

Plusieurs autres députés auraient désiré y assister, mais ils ont été empêchés par d'autres engagements.

M. Landry a été l'interprète de la députation auprès du gouvernement. Il a fait valoir avec beaucoup de force les raisons qui militaient en faveur d'une aide par le gouvernement fédéral au chemin de fer du lac St-Jean. La vallée du lac St-Jean offre un champ très-vaste à l'immigration, et il n'est que juste que le gouvernement encourage l'immigration dans ce district au moyen d'une aide à ce chemin de fer, comme il l'encourage dans le Nord-Ouest. La province de Québec, qui s'est imposée de grands sacrifices pour la

construction de ses chemins de fer, a droit à une aide du gouvernement pour un chemin destiné à devenir le grenier à blé du Canada.

M. Cimon, de Chicoutimi, a ajouté quelques mots à ce qu'avait dit M. Landry, et il a appuyé sur l'importance de coloniser ce vaste territoire de la vallée du lac St-Jean.

Sir John a remercié les deux orateurs des détails importants qu'ils ont portés à la connaissance du gouvernement sur cette question vitale, dont celui-ci s'occupe en ce moment, et pour laquelle il est disposé à faire tout ce que les ressources du Canada permettront de faire.—*Le Quotidien.*

Collège de Sainte-Anno.

Noms des élèves qui ont été les premiers dans le cours du mois d'avril 1882.

COURS CLASSIQUE.

RHÉTORIQUE.—*Version latine:* Emile Poirier;—*Toutes les matières réunies:* Alphonse Pouliot (2 fois), Édouard Richard, Augusta Taschereau (2 fois), Emile Poirier.

BELLES LETTRES.—*Histoire:* Narcisse Desgagnés, Joseph-Téte-Bertrand;—*Composition française:* Charles Vézina, Samuel Pelletier;—*Version grecque:* Samuel Pelletier;—*Toutes les matières réunies:* Narcisse Desgagnés (3 fois), Samuel Pelletier (2 fois), Joseph-Téte-Bertrand.

VERSIFICATION.—*Thème latin:* Enée Rouleau, Alexis Anctil, Magloire Picard;—*Toutes les matières réunies:* Téléphore Roy (4 fois), Édouard Bernier, Arsène Hudon.

MÉTHODE.—*Composition française:* Victor Vézina;—*Thème latin:* Victor Vézina (2 fois), Ludger Dumais;—*Histoire:* Victor Vézina;—*Version latine:* Ludger Dumais;—*Toutes les matières réunies:* Ludger Dumais (5 fois).

COURS COMMERCIAL.

QUATRIÈME CLASSE.—*En français:* Georges Lavole (3 fois), Thomas O'Neil (2 fois);—*En anglais:* David Chénard (2 fois), Michel Chamberland, Philippe Roy.

TROISIÈME CLASSE.—*En français:* Herménégilde Faucher (3 fois), Arthur Dessaint (3 fois), Eudore Roy (2 fois);—*En anglais:* Herménégilde Faucher (2 fois);—*Arithmétique:* Georges Desjardins.

DEUXIÈME CLASSE.—*En français:* Armand Proulx (3 fois), Robert Sasseville (2 fois);—*En anglais:* Armand Proulx (3 fois);—*Arithmétique:* Alphonse Pelletier.

PREMIÈRE CLASSE.—*En français:* Magloire Lévesque (4 fois), Delphis Roy;—*Arithmétique:* Armand Proulx, François Benoit.

CAUSERIE AGRICOLE

LE JARDIN DE LA FERME (Suite).

CULTURE DU CHOUX.—Toutes les espèces de choux veulent un terrain gras, substantiel et frais; à force de fumier et d'eau, ils réussissent médiocrement dans les terres sèches et sablonneuses; ils exigent du fumier dans les meilleurs terrains mêmes, tant pour les engraisser que pour y entretenir la fraîcheur.

Les choux se plantent diversement: les uns, après avoir bien fumé et labouré le terrain, les y piquent à la cheville; d'autres ent'ouvrent la terre avec la bêche, plongent la racine du chou dans cette fente, rapprochent la terre, la plombant avec le pied; d'autres font des tranchées ou jauges de six à huit pouces de profondeur, y arrangent le plant, recouvrent la racine avec un peu de terre, remplissent la jauge

de fumier, qu'ils recouvrent en labourant pour faire la jauge suivante.

La culture potagère doit être plus soignée que la grande culture. Comme l'espace qu'elle possède est très-restreint, elle est forcée de suppléer par une meilleure préparation et une fumure plus complète au défaut d'étendue. Le choix des variétés à cultiver doit se faire avec plus de précaution, en mettant de côté tous les choux rustiques très-vigoureux, prenant un volume très considérable et très peu délicat et savoureux.

Nous pouvons ranger en six catégories les différentes variétés de choux propres à la culture potagère possédant chacune des qualités particulières.

1o. Les choux d'Angleterre ou choux d'York, dont les principales variétés sont le petit d'York et le grand d'York. Ces choux sont caractérisés par un saveur fade, la couleur blanche de leurs pommes à l'intérieur, leur feuillage lisse et d'un vert tendre et par leur grande rusticité. Ces choux résistent à des températures souvent très-basses, et ce sont ceux que l'on peut planter plus tôt au printemps. Dans leur pays originaire, on recommande même de les semer à l'automne; mais en Canada, où le climat est plus rigoureux que celui de l'Angleterre, on sème suivant les différentes localités, depuis la fin de mai au milieu d'août, en ayant soin de les abriter contre les abaissements de température.

2o. Les choux d'Allemagne; les principales variétés cultivées en Canada appartiennent à cette catégorie. On les reconnaît à leur saveur plus prononcée que les précédents, à leurs feuilles larges et chiffonnées, à leur pomme souvent volumineuse. Ces caractères sont surtout reconnaissables dans le chou Quintal qui est le type de tous les choux de cette catégorie. Outre cette variété, nous y trouvons encore le chou pointu, le chou Cœur de bœuf hâtif, et le chou Cœur de bœuf gros.

3o. Les choux de Milan, tous caractérisés par leur feuillage fortament frisé, par leur couleur verte foncée, et par la teinte jaune de l'intérieur de la pomme. La variété type est celle connue sous le nom de Chou Milan des vertus; c'est le plus volumineuse des choux de cette catégorie.

4o. Les choux rouges.

5o. Les choux d'été ou choux non pommés et peu savoureux.

6o. Les choux-fleurs tous reconnaissables par leurs caractères particuliers.

Les choux qui appartiennent aux quatre premières classes demandent tous les mêmes soins de culture; de même ceux de la cinquième classe, à l'exception de ce qui concerne l'époque des semis et de la récolte. Ceux de la sixième classe exigent une culture toute particulière.

Pour cultiver les choux pommés, on prépare d'abord le terrain aussi complètement que possible. Pour cela un labour aura dû être donné à l'automne précédent et la fumure aura dû être enfouie. Le printemps arrivé on donne un deuxième labour, puis on passe au râteau. Si le terrain s'égoutte convenablement on le laisse dans cet état, sinon on le relève de manière à former des petits sillons espacés de vingt à trente pouces les uns des autres.

Les semis de choux se font en pépinière. Pour les choux très-précoces qui doivent être murs vers le milieu de l'été, on a recours à une culture plus ou moins forcée avec couches chaudes. Dans les environs de Montréal, on sème sur couches chaudes vers le milieu ou la fin de mars; ici on ne doit pas le faire avant le commencement d'avril, car malgré la chaleur provenant de ces couches, la température extérieure est encore si basse avant cette époque, qu'on risquerait de perdre les plants cultivés sur ces couches.

Pour les choux tardifs cultivés surtout pour la consommation de l'hiver, et que l'on ne récolte qu'en automne, la culture sur couches chaudes n'est pas recommandée, et même elle est dédaignée parce que généralement la température est élevée lors des semis. Cette culture sur couches chaudes affaiblit toujours quelque peu la force germinative des plants et les rend plus faibles contre les attaques de leurs nombreux ennemis parmi les insectes.

Ici on ne sème pas avant le mois de mai. L'opération se fait sur un terrain bien préparé, en pleine terre, à une exposition chaude. Si quelquefois la température semblerait trop s'abaisser, on recouvre la pépinière d'un paillason ou simplement d'un drap. Les choux tardifs sont cependant durs à geler, même quand ils sont jaunes.

Quello que soit l'espèce de pépinière sur laquelle a été semé le chou on doit, au bout d'un certain temps, transporter à demeure. Pour cela on attend que le plant ait atteint quatre pouces environ; quelquefois cependant cette hauteur n'est pas un signe certain que le plant est bon à transporter. Souvent il est si faible, si mal constitué, que si on le transplantait à cette époque, il périrait. Cela est dû à ce que la pépinière a été mal faite ou qu'on a semé trop tard, qu'on ne l'a pas sarclé ou éclairci; alors les plants se sont étiolés, ils ont grandi mais n'ont pas grossi en proportion: de là leur faiblesse. Donc pour avoir de beaux plants, forts et rigoureux, on sèmera peu dru sur les pépinières, et on donnera les arrosages nécessaires, surtout on sarclera et on éclaircira de manière que chaque plant ne soit pas gêné par son voisin. Dans cet éclaircissage on enlève tous les plants brisés ou attaqués par les insectes, en un mot tous les plants qui ont souffert.

La transplantation du chou est une opération importante; elle doit se faire avec soin, à temps favorable et aussi rapidement que possible.

On plante les choux hâtifs vers la fin de mai, et les choux tardifs au milieu ou à la fin de juin. On choisit pour la transplantation un temps sombre et un peu humide autant que possible; on trace des lignes éloignées de vingt pouces pour les variétés à petites pommes, et de trente pouces pour celles à larges pommes comme le chou Milan des vertus et le gros chou Quintal.

Chaque plant sur les lignes doit être éloigné de un pied pour les petites variétés et de dix huit à vingt pouces pour les grandes variétés. On ne gague rien à trop serrer les choux; il leur faut non-seulement une étendue de terre suffisamment large pour puiser leur nourriture, mais encore de l'air, et s'ils sont trop rapprochés cet air leur fait défaut.

Après la reprise du plant, on continue à arroser pendant quelque temps; on sarclé et on fait quelques

petits renchaussages plutôt pour amoblir la terre que pour couvrir les tiges; on casse les feuilles qui pendent jusqu'à terre, car elles sont inutiles et conservent trop la fraîcheur; si le sol était quelque peu léger, on se dispenserait de ce dernier travail.

Tous les choux fleurs sont soumis à une culture plus ou moins forcée, afin d'augmenter la longueur de la saison pendant laquelle ils peuvent végéter. Cette culture forcée consiste à somer de bonne heure au printemps; mais comme alors la température est très basse et que les choux sont tendres à geler, on fait les semis en pépinières sur couches chaudes, le plus vite possible, pourvu toutefois que la chaleur intérieure de la couche chaude soit assez forte pour contrebalancer les abaissements de température extérieure. La transplantation se fait en pleine terre lorsque les gelées ne sont plus à craindre, sur un terrain bien engraisé et parfaitement préparé. On éloigne les lignes de choux-fleurs de douze à quinze pouces et les choux sur les lignes de dix à douze pouces.

Pendant le cours de la végétation la plante doit recevoir des arrosages abondants et souvent renouvelés, ainsi que des sarclages et renchaussages.

Bien peu réussissent dans cette culture, parce qu'on ne connaît pas assez les besoins de cette plante. Le grand secret pour réussir, c'est d'arroser beaucoup et de fumer abondamment. On peut dire que le chou-fleur demande un terrain abondamment humide. Pour cela on l'arrose copieusement afin de faciliter la reprise des plants; puis, quand ce travail est terminé, on entoure le pied de la plante d'un rebord de terre de manière à former un petit bassin dans lequel on dépose du terreau ou de la mousse, et qu'on arrose deux fois par jour avec le goulot de l'arrosoir.

Quant à la fumure, il faut d'abord choisir un terrain très-riche, pour le couvrir d'une bonne couche de fumier qu'on enterre par le premier labour ou bêchage.

Quand vient le moment de transplanter, on ouvre ses fosses dont on garnit le fond de bon terreau et dans lesquelles on plante.

Si l'on suit ces prescriptions, il faudra que la saison soit bien mauvaise pour que l'on n'ait pas une bonne récolte de choux-fleurs.

Les énormes choux-fleurs que quelques jardiniers mettent en vente sur les marchés sont cultivés d'une manière différente. Dans ce cas, la végétation du chou fleur s'est opérée littéralement sur du terreau; la plante y a trouvé abondance d'humidité et abondance de nourriture; mais elle y a perdu de la saveur, quelquefois même elle y a contracté un goût torveux très-désagréable.

Si donc nous voulons obtenir un produit de qualité supérieure, il faudra rejeter cette méthode et adopter la précédente, quoique son produit soit moins abondant.

Pendant le cours de la végétation, le chou-fleur demande encore quelques petits soins destinés surtout à empêcher la pomme d'être échauffée trop directement par la chaleur du soleil. Pour cela, dès que la pomme a atteint la grosseur du poing, on casse les feuilles de la première rangée en les rabattant sur la tête; huit jours après on casse les feuilles de la deuxième rangée et on casse encore les têtes, ainsi de suite pendant toute la saison, au fur et à mesure du développement du chou-fleur. Quand le moment de la récolte

est arrivé, on coupe toutes ces feuilles jusqu'au niveau de la pomme; alors on montre des têtes blanches volumineuses et très-serrées.—(A suivre.)

Conférences agricoles.—Rapport de M. Lippens au commissaire de l'agriculture.

J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport général des conférences agricoles faites sous les auspices de votre département depuis le 19 octobre 1881, date à laquelle mes services ont été acceptés, jusqu'à la fin de février 1882.

Ces conférences ont eu lieu aux endroits suivants:

Ville de Québec: Ecole normale Laval.

Comté de Québec: Sainte-Foye, Lorette, Beauport.

Comté de Beauce: Saint-François, Saint-Joseph.

Comté de Portneuf: La Pointe-aux-Trembles, Cap-Sauté, Saint-Angustin, Grandines.

Comté de Bellechasse: Saint-Gervais, Saint-Charles, Saint-Valier.

Comté de Témiscouata: Trois-Pistoles.

Comté de Champlain: Champlain.

Comté de Mégantic: Somerset.

Ville de Sherbrooke: Salle du cercle agricole.

Toutes ces conférences ont été publiques et gratuites; elles ont été bien annoncées, et je dois des remerciements à MM. les curés des services qu'ils m'ont rendus sous ce rapport, et du bienveillant appui qu'ils ont eu la bonté de me prêter.

Chaque séance a duré en moyenne une heure et demie à deux heures. L'auditoire était généralement nombreux et dépassait presque toujours de beaucoup mon attente et celle des personnes qui avaient bien voulu s'intéresser au succès de mes entretiens.

Les assistants étaient toujours invités à demander des explications, à poser des questions. Chaque séance était généralement suivie d'une discussion sur l'état de l'agriculture dans les paroisses, les résultats obtenus, les améliorations les plus urgentes.

Il me fait plaisir de constater que les cultivateurs se montrent bien disposés à se mettre au courant du progrès, à appliquer un meilleur système de culture. Plusieurs m'ont fait l'honneur de demander mes conseils sur des points qui les intéressaient personnellement. J'ai pris note de ces démarches, afin de voir plus tard si mes suggestions ont été de quelque valeur.

La question à laquelle j'ai attaché le plus d'intérêt et consacré le plus de temps est celle des engrais pour les plantes. J'oserai dire que c'est aussi celle qui a le plus vivement attiré l'attention des cultivateurs. La déperdition des fumiers, la perte totale des fumiers liquides, voilà le point le plus faible de notre agriculture. Si tous les cultivateurs de la province conservaient et appliquaient convenablement leurs fumiers, cette seule amélioration enrichirait annuellement la fortune publique de plusieurs millions.

Déjà les meilleurs cultivateurs ont abandonné l'ancienne routine de gaspiller leur fumier en le déposant par petits tas sur la neige ou la terre gelée. Les caves à fumier se multiplient. Les avantages d'une cave à fumier étanche et munie de bons ventilateurs sont considérables: économie de temps et de travail, fermentation réglée, conservation des urines, absence de déperdition.

Là où la construction d'une cave à fumier est impossible, on peut avoir un abri à fumier, avec fosse à purin et arrosage fréquent. Un abri et une fosse à purin peuvent s'établir partout et sont à la portée de toutes les bourses. J'ai parlé de la terre noire, de la chaux, du plâtre, dans les endroits où ces questions avaient un intérêt local.

Après la question des engrais, vient celle de la culture des racines pour les animaux. Tous ceux qui ont essayé cette culture, en ont été satisfaits. Ils ont pour leurs animaux de la nourriture en abondance, tout en enrichissant la terre. C'est, en effet, la culture nettoiyante et amoblissante par excellence, et ceux qui s'y livrent peuvent plus facilement mettre en pratique un bon système de rotation. Je me suis souvent étendu sur cette question dont l'importance n'échappe à personne. J'ai insisté également sur la nécessité des prairies artificielles. Il y a encore des endroits où on néglige de semer du mil et du trèfle, et, un peu partout, on lésine sur la quantité de semence et le mélange des graines. Là-dessus, j'ai dû entrer souvent dans des détails, car la quantité et la proportion varient selon la nature du terrain et le but qu'on veut atteindre.

Le renouvellement périodique des grains et graines de semailles aura lieu plus facilement, grâce aux cercles agricoles. Les membres de ces utiles associations font venir, en bloc, ce dont ils ont besoin. Ils s'adressent aux bons grainetiers, et obtiennent à des conditions avantageuses, des grains et graines de premier choix.

Les cercles agricoles sont à la fois des écoles d'instruction mutuelle et des sociétés où les cultivateurs réunissent leurs forces pour le bien de tous. Ils sont appelés à faire un grand bien; ils ont même mérité l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec, qui s'est exprimé comme suit à ce sujet:

" J'ai appris avec plaisir que dans bon nombre de paroisses on a établi des cercles agricoles. Comme c'est, à mon avis, un excellent moyen de faire des progrès à la bonne culture, et par là même d'empêcher l'émigration de nos compatriotes, je désire que MM. les curés en favorisent l'établissement par tous les moyens en leur pouvoir. C'est ainsi que tout en augmentant le bien-être de leurs paroissiens ils favorisent indirectement, mais efficacement, la colonisation, cette œuvre que nous avons tant à cœur."

J'ai été appelé plusieurs fois à faire connaître les règlements qui régissent les cercles agricoles déjà existants et la manière dont ils fonctionnent. J'ai même eu l'avantage de prêter mon humble concours à la formation des cercles de Saint-Joseph de la Beauce, de Saint-Gervais et du Cap-Santé.

J'ai souvent eu l'occasion de dire quelques mots sur l'arboriculture. L'ombre et la verdure sont généralement défaut autour des habitations et le long des chemins. Il serait si facile pourtant à chaque cultivateur d'encadrer sa maison d'une plantation d'arbres, de l'entourer d'un jardin et d'un verger.

Une grande variété d'arbres fruitiers, de pommiers surtout, sont acclimatés et rendent des fruits abondants et savoureux. Cette culture, qui demande peu de main-d'œuvre et paie très-bien, peut devenir une source convenable de revenus, et prendre une grande extension si on donne aux cultivateurs les connaissances nécessaires pour y réussir. Cette culture pourrait même créer ici une industrie que les amis de la tempérance aimeraient à voir réussir: la fabrication du cidre. Pas bien loin d'ici, dans l'état du Vermont, les cultivateurs sont beaucoup plus normands que nous. Ils font du cidre, tant pour leur usage que pour la vente. Ce qui se fait là peut très-bien réussir ici.

J'ai souvent donné des indications pratiques sur la plantation des arbres, l'entretien des vergers, etc. Dans un seul cas, j'ai consacré une séance entière à la question de l'arboriculture fruitière. Le *Journal d'Agriculture*, numéro de février 1882, en donne un compte-rendu.

Une autre culture spéciale dont j'ai souvent fait mention, est celle du lin. C'est une plante qui réussit très-bien ici. Le rendement de graine est plus considérable ici qu'en Belgique, et la filasse, rouie à l'eau, est forte et soyeuse. Un des membres de ma famille, en appliquant ici la méthode suivie en Belgique a fait des toiles qu'il a vendues cinquante cents l'aune. J'ai donné à quelques cultivateurs les indications nécessaires pour faire des essais en petit.

J'ai eu, de temps en temps, l'occasion de parler de la culture du tabac, du blé, des légumes, etc., mais je vous fais grâce de ces détails.

Vous me permettrez, cependant, de dire quelques mots sur quelques-unes des localités que j'ai visitées.

Plusieurs cultivateurs de Sainte-Foye mélangent leur fumier animal avec de la terre noire remuée et séchée qui fixe l'ammoniaque, règle la fermentation et absorbe les urines. C'est un exemple qu'on pourrait suivre avec avantage dans bien des endroits.

À Beauport, certains cultivateurs s'occupent de la commerce de bois de chauffage et de la fabrication de la chaux. Ils travaillent plus fort et font moins d'argent que ceux qui cultivent avec soin et n'exercent pas d'autres métiers. L'agriculture veut son homme tout entier.

À Beauport, on excelle dans la culture des légumes. On n'y fait guère usage de la chaux sur les terres, bien qu'on l'ait en abondance. J'ai parlé assez longuement sur ce point, et plus tard je connaîtrai le résultat des essais qui seront faits.

Les terres de la Beauce sont très fertiles. La culture des racines fourragères récemment introduite, fait son chemin.

De nombreuses expériences ont prouvé que la betterave à sucre réussit très bien dans la vallée de la Chaudière. Je ne connais pas de comté plus favorable pour l'érection d'une manufacture de sucre de betteraves, et cela d'autant plus que les

cultivateurs ne demanderaient pas mieux, et ce que j'ai pu constater par moi-même.

Depuis les Grondines jusqu'à Québec, le long du fleuve, on a des terrains très favorables à la culture des fruits. J'ai vu sur ce parcours beaucoup de vergers; ils étaient bien négligés pour la plupart, et cependant ils donnaient encore de bons profits.

Certains cultivateurs de la Pointe-aux-Trembles cultivent la pomme de terre avec beaucoup de soin et de succès. Je me suis efforcé de faire connaître ailleurs leur méthode qui est la bonne.

À Saint-Charles, on s'applique avec beaucoup de succès à la culture du tabac. Pour l'information de ceux qui s'imaginent que la saison est trop courte aux environs de Québec pour récolter de bon tabac, je dirai que j'ai vu un tabac de qualité supérieure, récolté par M. le Dr Langlais, à Trois-Pistoles.

Je désire vous préparer, à l'avenir, un rapport sur chaque paroisse que je visiterai. Je vous dirai ce que j'aurai vu et entendu concernant l'état de l'agriculture. Je ferai la visite des meilleurs cultivateurs afin d'avoir des renseignements plus complets. Alors, à une visite subséquente, je pourrai voir s'il y a progrès, si mon enseignement a subi avec succès l'épreuve de la pratique.

Je désire obtenir l'autorisation de vous communiquer ces rapports par l'intermédiaire de M. le directeur de l'agriculture qui pourrait reproduire dans le *Journal d'Agriculture* ce qu'il jugerait de quelque utilité pour le public.

Chaque conférence serait ainsi accompagnée d'une sorte d'enquête qui rendrait facile la constatation des progrès accomplis.

Je ferai tout en mon pouvoir pour mériter votre confiance, et je vous prie, Monsieur le ministre, d'agréer l'hommage de mon profond respect.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

B. LIPPENS.

Cercle agricole de Normandin, Lac St-Jean.

Depuis un an passé, les colons de Normandin voulant s'organiser en association agricole, convoquaient une assemblée.

Malheureusement, le nombre trop restreint des habitants ne leur permit pas de bien constituer leur association; leur projet resta donc à l'état d'embryon. Mais, le nombre de colons s'étant de beaucoup accru depuis ce temps, le 5 avril dernier, sur invitation d'un comité formé à l'avance, trente deux cultivateurs répondirent à l'appel qui leur était fait, et s'inscrivant comme membres procédèrent immédiatement à l'élection des officiers.

Normandin, cette jeune colonie qui ne compte que deux années d'existence, Normandin qui attire les regards de tous ceux qui s'occupent de colonisation, Normandin, dis-je, possède maintenant un cercle agricole, un des mieux constitués, et peut-être celui qui a le meilleur but pratique.

Monsieur D C. Emile Roy, un des promoteurs de cette belle œuvre, invité à adresser la parole, a expliqué le but de l'assemblée, et s'est efforcé de faire comprendre tout l'avantage que les habitants de cette colonie, jeunes gens pour la plupart, peuvent retirer d'une belle association, en travaillant tous de concert et dans un même but: le progrès de l'art agricole et l'amour du travail.

Par des faits incontestables, il a su démontrer tout le bien qu'opère un cercle agricole dans une paroisse.

"Un peuple, s'est écrié notre habile conférencier, ne peut être heureux et prospère que s'il est agriculteur.

" Soyons unis, et avec la bonne volonté et le zèle dont vous faites preuve ce soir, nous avons déjà une

preuve certaine que nos efforts seront couronnés d'un plein succès."

Voici maintenant la liste des officiers élus :

Révd M. F. X. Bellefleur, Président Honoraire; Alp. Laliberté, Président Actif; Révd M. Louis Caron, Vice-Président Honoraire; D.-C. Emile Roy, Vice-Président Actif; Eugène Laliberté, Secrétaire; Mag. Lord, Assistant-Secrétaire; Edouard Carboneau, Trésorier; Hon. P. Hébert, Assistant Trésorier.

Extraits des règlements :

I. Que cette association porte nom : " Cercle agricole de Normandin."

II. Que ce cercle ait pour devise : " Religion et Patrie," et *Labor omnia vincit.*

III. Que ce cercle soit sous l'invocation de St Joseph.

IV. Que le but de ce cercle est d'améliorer la condition des colons de ce canton, en opérant toutes les réformes propres à faire progresser l'agriculture et à promouvoir la noble cause de la colonisation; et, à cette fin, les membres s'efforceront :

1o. D'inspirer aux colons de Normandin, l'amour du travail et le goût de l'étude de l'art agricole, soit par la lecture des journaux ou conférences qui auront rapport à l'agriculture et à la colonisation;

2o. D'encourager à la formation des prairies, d'en seigner la meilleure méthode pour l'assaisonnement du terrain, et la culture des plantes fourragères;

3o. D'acheter, par l'entremise du cercle, aux meilleures conditions possibles, les grains et graines, instruments aratoires, arbres fruitiers et autres, qui seront les mieux appropriés à la nature du sol et au climat;

4o. Les membres de ce cercle s'efforceront d'empêcher la spéculation sur les lots; spéculation qui se pratique toujours au détriment du colon pauvre;

5o. Les membres se feront un devoir d'aider et d'attirer le plus de colons possible, dans cette belle partie de la Province.

Vu le nombre très-limité de ses membres, et ayant de fortes dépenses à encourir; le cercle ne pouvant, au moins cette année, payer l'abonnement des journaux, sollicite l'envoi gratuit de votre feuille.

EUG. LALIBERTÉ,

Secrétaire C. A. N.

ALP. LALIBERTÉ,

Président Actif.

(Communiqué.)

Mission de St-Benoît du Lac Noir.

La bienveillante *Gazette des Campagnes* a déjà parlé de l'origine et du développement des paroisses de St-Pamphile et de Ste-Perpétue, formées depuis 1859 sur la route Elgin (Elgin Road). Pour compléter ce travail, voici quelques mots sur la mission de St-Benoît du Lac Noir, localité qui a paru la moins importante jusqu'à ces derniers temps, cependant cette mission, grâce aux développements qui s'y constatent depuis quatre à cinq ans, promet autant sinon plus que la mission de Ste-Perpétue.

Sur la route Elgin à environ 15 milles du fleuve St-Laurent, il y a un petit lac désigné sous le nom de lac noir, lac qui disparaît presque entièrement dans les sécheresses de l'été, où l'on fauche de grandes herbes qui poussent avec une vigueur extraordinaire et qui sont une nourriture excellente pour le cheval et le bétail.

Près de ce lac, l'on aperçoit des ruines; en effet en 1855, M. Eleuther Morin, laissait sa demeure de St-Roch des Aulnais, pour se fixer sur le bord du Lac Noir, dans une pauvre chaumière, et devenir le premier colon sur toute la route Elgin. Il resta seul durant deux ans dans la forêt, ne communiquant qu'avec les chasseurs et ceux qui le printemps, en petit nombre alors, pénétraient jusqu'aux bois francs (St-Pamphile) pour y faire du sucre.

En 1857, M. Jean Baptiste Pelletier, aussi de St-Roch des Aulnais, se rendit au même endroit et fit un défriché, près du premier colon. En 1858, un troisième, M. David Cloutier, suivit l'exemple des deux autres. Ce sont là les trois premiers champions de la colonisation sur la route Elgin et leur exemple porta de bons fruits en engageant bon nombre d'autres à pénétrer plus avant et à devenir les fondateurs des paroisses de Pamphile et de Ste-Perpétue.

Comme la route Elgin traverse la partie de la mission du lac noir, la moins propre à la colonisation, cette mission qui comprend pourtant une partie du Canton Actford et la majeure partie du Canton Fournier, est toujours restée dans un degré inférieur jusqu'à ces derniers temps, même l'on n'est pris d'un certain éloignement pour cette mission, comme la suite le fera comprendre.

C'est en 1853 que la Législature octroya les argents nécessaires à la confection de la route Elgin, qui frappait l'attention du public comme *chemin de colonisation*. Et du moment que les agents de la Société Biblique ont eu connaissance que des colons prenaient pied sur ce nouveau chemin, ils se sont portés avec la plus vive ardeur vers cet endroit, emportant avec eux des livres et de l'argent pour faire plus facilement et plus efficacement des prosélytes.

Eleuther Morin savait lire, sa dame aussi. Cette dernière qui avait pourtant pratiqué généreusement la foi catholique jusqu' alors au témoignage du premier Missionnaire, se laissa enfin surprendre par les fallacieuses promesses des colporteurs de Bible en mesure à la fois de subvenir aux privations du premier colon, en sorte que la femme une fois gagnée à l'hérésie, l'époux ne tarda pas à se rendre à l'évidence, comme il le prétendait. Mais cet acte d'apostasie ne s'est pas répété heureusement sur la route Elgin et tous les catholiques l'ont abhorré. Cet infortuné qui se trouvait comme isolé dans cette région où il faisait exception jugea bon, quelques années après, de s'éloigner, vu que ses bienfaiteurs avaient renoncé à toute proposition, et l'on dit qu'il se rendit auprès d'eux d'abord à Montréal, puis aux Etats-Unis, pour demander secours.

C'est dans la maison de M. Jean Baptiste Pelletier, voisin de M. Morin, que le Révd M. Clovis Roy curé de St-Aubert et premier missionnaire sur la route Elgin, commença à dire le Sto Messe en 1851, en sorte que la desserte de la mission du Lac Noir a été confiée d'abord au curé de St-Aubert jusqu'en 1860, puis au curé de Ste-Louise jusqu'en 1859. C'est alors que le premier curé de Ste-Perpétue en est devenu le gardien et le protecteur.

Durant longtemps, la mission de St-Benoît du Lac Noir n'a pas été florissante, mais depuis quelques années, un brave nommé Célestin Pellerin, s'est avisé de pénétrer dans l'intérieur du Canton Fournier pour se fixer sur le 4o rang de ce canton; son exemple fut suivi de près par d'autres Pellerin, ses frères et consins. Et le gouvernement ayant aidé à la confection d'un chemin dit Pellerin qui n'est pas encore complété, la colonisation a pris de suite une marche accentuée. La population de St-Benoît du Lac Noir de 1855 à 1871, s'était portée seulement au chiffre de 29 familles donnant 132 âmes; tandis que depuis 1871 à 1882, l'on compte 54 familles donnant 318 âmes actuellement dans toute l'étendue de cette mission. Il y a donc progrès, et advenant des routes de communications, le progrès sera plus sensible.

L'autorité ecclésiastique ayant compris que l'avenir de cette mission ne pouvait être dans le défrichement des terres qui traversent la route Elgin, et qui sont des terres ingrates, mais bien dans le défrichement des terres de l'intérieur du Township Fournier, a approuvé le déplacement de la chapelle de St-Benoît du Lac Noir qui a été primitivement fixée sur la route Elgin, aussi les colons se portent actuellement sur les 3e, 4e, 5e et 6e rangs Fournier. Déjà sur les 3e et 4e rangs Fournier, il y a des défrichements qui étonnent ceux qui n'ont vu que le voisinage de la route Elgin.

Que les jeunes colons du Comté de l'Islet, surtout des paroisses de St-Jean-Port-Joli, St-Roch des Aulnais, Ste-Louise et St-Aubert, n'aillent pas si loin pour s'établir. Près de jours

parents, dans la mission de St-Benoit du Lac Noir dans l'intérieur du Canton Pournier, ils se feront un établissement prospère et permanent avec de la bonne volonté et un peu d'aide, soit du gouvernement, soit de leurs amis, à défaut des parents.
—(Communiqué.)

Choses et autres.

Cercle agricole de St-Alexandre de Kamouraska.—M. B. Lippens donnera une conférence agricole, sous le patronage de ce Cercle, dimanche prochain, 14 mai, à 1 heure de l'après-midi. Les vêpres seront chantées immédiatement après la Grand-Messe. MM. les étrangers qui désireront assister à cette conférence pourront obtenir une carte d'admission en s'adressant à M. Alexandre Gagnon, secrétaire du Cercle agricole.

Cercles agricoles de l'Islet et l'Anclonne Lavette.—Au prochain numéro de la *Gazette des Campagnes*, nous aurons occasion de parler de ces deux Cercles agricoles.

Circular du Département de l'Agriculture, P. Q., sur la manière d'appliquer le "Göëmon Biphosphaté."—Pour que le Göëmon Biphosphaté produise tous les bons effets qu'il est susceptible de produire, il faut qu'il soit semé à l'état de poudre fine; c'est-à-dire que si par suite de l'humidité, il s'y est formé des mottes, on doit les écraser pour répandre l'engrais en poudre.

Sur les labours il est préférable de semer le Göëmon Biphosphaté le matin ou le soir immédiatement avant ou après le grain: on l'enterre à la herse.

Sur les prairies et sur les pâturages, il faut semer cet engrais par un temps pluvieux, sans quoi les principes acides qu'il contient pourraient être momentanément nuisibles.

Pour les patates, les betteraves, les navets, les choux et cultures analogues, il faut autant que possible que l'engrais chimique soit également répandu sur toute la surface de la bande de terre au-dessous de laquelle les racines doivent se développer, et que les plantes ou les graines de semences ne soient pas en contact immédiat avec la poudre d'engrais. On dépose donc d'abord la semence, ou la recouvre d'un peu de terre, puis on répand l'engrais et on ajoute enfin une dernière couche de terre.

Voici maintenant les quantités à employer par arpent:

- Pour les betteraves à sucre..... 900 à 1000 lbs à l'arp.
- Pour les patates, les navets les choux et cultures analogues..... 700 à 900 lbs "
- Orge, avoine, sarrasin, et cultures analogues..... 500 à 500 lbs "
- Prairies et pâturages, semer l'engrais comme le plâtre, à raison de.... 400 à 500 lbs "

Nous lisons dans le *Journal de Québec*:

"Le département de l'Agriculture et des Travaux publics a annoncé dernièrement qu'il tenait à la disposition des cultivateurs une certaine quantité de göëmon biphosphaté qu'il pouvait livrer à raison de vingt-six piastres la tonne (2,003 lbs), livrée au quai ou à la gare du chemin de fer du Nord, à Québec. On nous informe que le Gouvernement peut encore disposer d'une quantité considérable de cet engrais.

"Le göëmon ou varech est un engrais puissant. Le superphosphate est plutôt un stimulant qu'autre chose. Le göëmon à base phosphatée est à la fois un engrais et un stimulant, et cette fumure est considérée par les agronomes de France comme une des découvertes la plus utiles qui aient été signalées de nos jours.

"Nous sommes heureux d'apprendre que le public sait apprécier l'avantage que lui offre le Gouvernement Provincial. Ainsi, M. Gladu, de Saint-François du Lac, a acheté 2 tonnes de göëmon biphosphaté pour être employé ce printemps; M. Faucher, de l'Assomption, en a acheté 3 tonnes; M. P. Desilets, des Trois-Rivières, 4 tonnes; le colonel Harwood, de Vaudreuil, 1 tonne; le juge Ramsay, 1 tonne; M. Foster, de Knowlton, 2 tonnes; M. Barré, de Bichon, 10 tonnes; et un bon nombre de cultivateurs des districts de Montréal, de Trois-Rivières et de Saint-François, les uns une tonne, d'autres 500 liv., 1000 liv., 15000 livres. On ne vend pas moins de 250 livres à la fois."

RECETTES

Nettoyage des chaussures en caoutchouc.

Ces chaussures, qui ont l'avantage si précieux de nous tenir les pieds secs et chauds, sont d'un usage général; cependant,

le meilleur moyen de conserver le brillant de ces chaussures est peu connu.

Si vos caoutchoucs sont couverts de boue sèche, nettoyez-les avec un linge humecté d'eau; lorsqu'elle est fraîche, un linge sec suffit. Vos caoutchoucs étant propres et ne conservant plus aucune trace de crotte, frottez-les avec un peu de savon mouillé, puis essuyez de nouveau avec un linge sec, en frottant jusqu'à ce que vos chaussures aient repris leur premier brillant. Cette recette, qui a été éprouvée par un grand nombre de personnes, est reconnue excellente.

Nettoyage des couvertures de laine.

Faites un bain de savon d'une force ordinaire; ajoutez en carbonate de soude la moitié du poids du savon; laissez-y tremper votre couverture pendant quelques heures, frottez-la ensuite avec une brosse qui ne soit pas trop dure; pétrissez-la bien dans le bain de savon pour en faire sortir toute la saleté. Exprimez-en l'eau de savon, puis rincez votre couverture dans de l'eau claire et mettez-la dans une toile forte, afin de pouvoir la tordre sans la déchirer; puis, avec une brosse rude, couchez-en les poils avant qu'elle ne soit parfaitement sèche.

VENTES PAR LE SHÉRIF

JEAN-BAPTISTE METAYER ALIAS JOHNY, fils, Montréal, Demandeur; contre **OCTAVE LIZOTTE**:

Tous les droits de préemption et toutes les améliorations que le dit défendeur a sur un lot de terre situé dans le rang A, du canton de Bégon, en le comté de Témiscouata, en le district de Kamouraska, contenant trois arpents et trois perches, plus ou moins de front sur dix-neuf arpents, plus ou moins de profondeur.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Témiscouata, en la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte, **VENDREDI**, le **DIX-NEUVIÈME** jour de **MAI** prochain, à **DIX** heures avant-midi.

F. A. SIROIS,
Shérif.

11 mai 1882.



LIGNES DE TELEGRAPHE.

De Selkirk à Edmonton.

AVIS.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à midi de **MERCREDI** le 17e jour de Mai prochain, en une somme ronde, pour l'achat de la ligne de télégraphe du Gouvernement (comprenant les poteaux, fils, isolements et instruments) entre Selkirk et Edmonton.

Les conditions sont qu'il sera entrepris une ligne de communication télégraphique entre Winnipeg, Humbolt, Battleford et Edmonton, et que les messages du gouvernement seront transmis gratis.

Les soumissionnaires devront mentionner, en sus de la somme ronde qu'ils sont prêts à donner pour la ligne de télégraphe, le taux maximum qu'ils chargeront au public pour la transmission des dépêches.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 18 Avril 1882.